



# REGLEMENT RONDE CERETANE

## Article 1 : COURSES des 20 km et 6 km

### LA RONDE CERETANE : 20 KM

**ORGANISATION** La Ronde Cérétane est ouverte aux 1000 premiers inscrits licenciés ou non, des juniors aux vétérans.

**PARCOURS** Le parcours est composé d'une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret, suivie de 2 boucles de 8,6 Km

**CLASSEMENTS** : Général 10 premiers et les 10 premières + Catégories : Juniors, Espoirs, Masters 1 à Masters 5 (Hommes et Femmes) non cumulables.

**NB** : Les coureurs ayant un prix au Général ne seront pas primés dans leur catégorie.

**Durée maxi de la course des 20 Km : 2h 30.**

### LA COURSE POPULAIRE : 6 KM

**ORGANISATION** La course populaire **et festive (déguisez-vous !)** est ouverte aux 1000 premiers inscrits à partir de la catégorie Cadet.

**PARCOURS** Une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret suivie d'une autre boucle de 3,2 Km dans la campagne Cérétane.

**CLASSEMENTS** Les 10 premiers au Général (hommes et femmes) et les 5 premiers Cadet uniquement (Hommes et Femmes) sont primés.

**Durée maxi de la course des 6 Km : 1h.**

– **DEPART 6km et 20km** Le départ commun aux 2 courses s'effectuera à

**9h 30** Avenue d'Espagne (à côté du stade de Rugby Louis Fondécave).

– **ARRIVEE 6km et 20km** L'arrivée sera jugée devant la Mairie (rue Michel Arribaud).

## Article 2 : LICENCE ou CERTIFICAT MEDICAL pour tous coureurs, enfants compris

**LICENCIES FFA :**

**SEULES** les présentations de la *Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass' J'aime Courir* ou d'une licence *compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri* seront acceptées, de moins d'un an à la date de la course

**NON LICENCIES FFA ou licenciés autres sport :**

**SEULE** la présentation d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre indication à la course à pied en compétition » sera acceptée, (de moins d'un an à la date de la course).

**En l'absence, l'inscription sera refusée.**

**Les participants de moins de 18 ans (course de 6 Km) devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.**

## Article 3 : INSCRIPTIONS

**Par internet : lien vers sur notre site**  
[www.rondeceretane.com](http://www.rondeceretane.com)

ou

**Par courrier adressé à :**

LA RONDE CERETANE - BP 222 - 66402-CERET-Cedex

*Bulletin inscription téléchargeable sur [www.rondeceretane.com](http://www.rondeceretane.com)*

Paiement par chèque établi à l'ordre de LA RONDE CERETANE. Les inscriptions se feront par courrier sur le bulletin au dos du présent règlement et accompagné du chèque.

## Art 4 - SECURITE

Un service de sécurité assuré par les organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie sera mis en place sur le parcours. Tous les coureurs devront se conformer impérativement à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.

## Art 5 - SERVICE MEDICAL

Une protection médicale (Médecins, Assistants, Ambulance) sera mise en place à l'arrivée (devant la Capelleta). Un service de massage, ostéopathe et podologue sera assuré derrière le point inscription

## Art 6 – DOUCHES:

Elles seront à la disposition des coureurs au Stade Fondécave de rugby (Départ) pour les Femmes et au gymnase (Avenue des Tilleuls) pour les Hommes.

## Art 7 – RAVITAILLEMENTS:

Six ravitaillements seront installés sur les 20 Km et deux sur les 6 Km, plus un à l'arrivée.

## Art 8 - RESULTATS:

Ils seront affichés au fur et à mesure des arrivées **au ravitaillement arrivée et place des Arcades**. Classements disponibles le soir de l'épreuve sur : [www.rondeceretane.com](http://www.rondeceretane.com)

## Art 9 - ASSURANCES:

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. **Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.**

## Art 11- PERMANENCES

- à CERET : Ecole de musique (4 avenue d'Espagne) :

Le samedi 25 août	de 9h à 13h
Du mardi 11/9 au vendredi 14/9	de 14h à 18h30
Samedi 15/9	de 9h à 12h

- à PERPIGNAN : magasin GOSport (Avenue d'Espagne) :

Le samedi 25 août	de 10h à 19h
Et du samedi 8/9 au vendredi 14/9	de 10 à 19h.
Le samedi 15/9	de 10h à 12h

## Art 12 - RETRAIT des DOSSARDS

Un secrétariat à l'Ecole de musique, 4 avenue d'Espagne à Céret

Du 11 sept au 15 septembre	de 14h à 18h30
le samedi 15 sept	de 9h30 à 18h30.
le dimanche 16 sept	de 7h30 à 9h30.

**Aucun dossard ne sera envoyé par courrier**

## Art 13 - RENSEIGNEMENTS

Aux horaires de permanence à l'Ecole de Musique ou tél. : 06 30 77 88 78  
Jusqu'au 7 septembre 2018 après 19h : 04 68 83 37 23.  
Office du Tourisme Céret : 04 68 87 00 53. Fax : 04 68 87 00 56.

## Article 14 : COURSES ENFANTS

Départ : à partir de 11h00. Inscription du **Mardi 11/9 au samedi 15/9 au pt inscription** et le **Dimanche 16/9** jusqu'à 10h30 sur place, fixée à 3 €.

**CATEGORIES :**

**Minimes : 1,7 Km pour les enfants nés en 2003 et 2004**

**Benjamins : 1,3 Km pour les enfants nés en 2005 et 2006.**

**Poussins : 1 Km pour les enfants nés en 2007 et 2008.**

**Eveil : 0,7 Km pour les enfants nés en 2009 à 2011 sans classement**

**Baby : 0,3 Km pour les enfants nés en 2012 à 2014 sans classement**

Autorisation parentale **et** la présentation d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre indication à la course à pied en compétition », de moins d'un an à la date des courses (*seul certificat accepté*)

**En l'absence, l'inscription sera refusée.**

## Article 15 : LA RANDONNEE : 9 KM

**ORGANISATION** La randonnée est ouverte aux 450 premiers inscrits à partir de la catégorie Cadet. Le port de chaussures adaptées à la marche est exigé.

**PARCOURS** : Une boucle de 9 Km environ en pleine nature empruntant des sentiers balisés surplombant magnifiquement la ville.

**CLASSEMENTS** Aucun classement

Un certificat médical autorisant la marche ou copie d'une licence sportive de moins d'un an à la date de l'épreuve **est souhaité** mais non imposé.

Attention : **Randonnée avec un dénivelé de 250m**

## ARTICLES GENERAUX:

**Art 16** - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Art 17** - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

**Art 18** - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

**Art 19** - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. [ceretaneronde@orange.fr](mailto:ceretaneronde@orange.fr)